Section I

a. Avis d'Appel d'Offres

Date : 28/02/2024

Appel d'offres N° : CR-ARTA/2023/OAPS/02

Crédit : ***Union Européenne- Convention de financement N° DJ/FED/039-973***

Nom de Crédit : ***[à compléter]***

1. Dans le cadre de l'exécution du projet d'Appui ***à la Décentralisation et aux Initiatives Locales***, sous financement de l'**Union Européenne**CF N° DJ/FED/039-973, le ***Conseil Régional d'Arta*** lance un Appel d'offres pour **L'INSTALLATION D'UN QUAI D'AMARRAGE À LA PLAGE D'ARTA.**

2. Le Gouvernement de la République de Djibouti, par délégation de maîtrise d'ouvrage, a chargéles **Conseils régionaux**, de la gestion du volet investissement du **Programme d'Appuis à la Décentralisation et aux Initiatives Locales**. **Le Conseil Régional D'ARTA**, en étroite collaboration avec **Expertise France**, invite par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres, sous pli fermé, pour les travaux de **L'INSTALLATION D'UN QUAI D'AMARRAGE À LA PLAGE D'ARTA (à la préfecture d'arta, Région d'Arta).**

En l'occurrence:

L'installation d'un quai d'amarrage à la plage d'arta.

3. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d'Appel d'Offres aux bureaux de

Nom de la personne de contact : ELMI BOUH GOUDADEH
Adresse : Conseil Régional De La Région D'ARTA
Télécopie :+253 77 82 18 74
Adresse électronique : elmibouhgoudade@gmail.com

4. Les entreprises et/ou groupements d'entreprises sont invités à soumettre leurs offres, à leur discrétion et proposer des rabais inconditionnels. Ces rabais seront pris en compte dans l'évaluation des offres.
Les rabais mentionnés dans les lettres de soumission des offres seront lus à haute voix lors de l'ouverture des plis.

Tout rabais qui ne sera pas mentionné dans la lettre de présentation de l'offre ne sera pas pris en compte dans l'évaluation des offres.

5. Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite auprès du **CONSEIL REGIONAL D'ARTA** moyennant paiement d'un montant non remboursable de**15 000 FDJ**

6. Toutes les Offres doivent être déposées en 1 original et **3 (trois)** de copies **au Secrétariat du Ministère Délègue Chargée à la Décentralisation** au plus tard **le Mardi 12 Mars 2024 à 17h00**et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **300 000 FDJ** ou d'un montant équivalent en monnaie convertible pour les soumissionnaires étrangers. Les soumissionnaires s'engagent à maintenir la validité de leur offre pendant90jours à partir de la date limite du dépôt des offres. Toute offre présentée après l'heure à la date indiquée sera rejetée. Toute offre non accompagnée d'une garantie de soumission acceptable sera rejetée comme non conforme. La garantie de soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du groupement soumettant l'offre, représenté par son chef de file.

7. Les plis seront ouverts par la Commission Nationale des Marchés Publics en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à la séance d'ouverture, **Mercredi 12 Mars 2024 à 10h00**(heure locale) et lus à haute voix dans la salle de réunion du **Chambre de Commerce de Djibouti**.

8. Les soumissionnaires devront justifier de leur expérience récente dans les travaux de même nature et d'importance comparable au volume de travaux demandés dans le projet. Les critères de sélection minima sont les suivants :

a) avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois dernières années, pour des travaux de construction, d'un montant équivalent à 30 millions de FDJ

b) avoir réalisé avec succès en tant qu'entrepreneur principal au moins un projet de nature et de complexité comparables à celles des Travaux au cours des cinq (5) dernières années ; cette expérience doit inclure des travaux de construction ou de réhabilitation dont le montant du contrat est au moins égal à 50 millions de Fdj ;

c) indiquer des propositions pour l'acquisition (propriété, leasing, location, etc.) en temps voulu du gros matériel et équipements essentiels pour la réalisation des travaux ;

d) proposer un directeur de projet ayant dix (10) ans d'expérience dans la réalisation de travaux de nature et de complexité comparables, y compris au moins cinq ans d'expérience en tant que directeur ;

e) disposer de liquidités et/ou présenter des pièces attestant que le soumissionnaire a accès ou a à sa disposition, des facilités de crédit d'un montant au moins équivalent à 10 000 000 FDJ.

9. Seuls les entreprises et les groupements d'entreprises qui présenteront des offres conformes aux cinq (5) critères de post-qualification mentionnés dans le Dossier d'Appel d'Offres seront considérés pour l'évaluation. Toute offre non conforme à un ou plusieurs de ces critères sera écartée.

10. Les travaux seront adjugés à l'entreprise ou groupement d'entreprises ayant présenté l'offre globalement la plus avantageuse.

11. Il y a une visite des lieux organisée **le Jeudi 29 Fevrier 2024 à 14H sur** les sites de construction à ***(préfecture de Arta région d'Arta)***
12. Le Conseil régional d'ARTA se réserve le droit de ne donner suite à tout ou à une partie du présent Appel d'offres.

Fait à Arta, le 28 février 2024

Conseil régional d'Arta

ELMI BOUH GOUDADEH
Président du Conseil régional